

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 09 MARS 2016

Présents : Michel JERDELET, Dominique DA SILVA, Daniel BRIQUE, Monique PILLARD, Raphael CASTIGLIA, Mathieu JACQUINOD, Gabriel PILLET, Rémi MOLLON, Alexandra MOLLON, Annie POLTANI, Marie Christine POCHET, Cédric GRIVET, Florence CARTANT

Absent excusé : Laurent SAINT CYR

Absent excusé représenté : Sébastien JERDELET (pouvoir à Mathieu JACQUINOD)

Secrétaire de séance : Marie-Christine POCHET

1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09 décembre 2015

Le compte rendu de la séance précédente du 09 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

2 – Décisions du Maire

2016/1 - Signature convention de mission d'accompagnement avec le CAUE de l'Ain
« réflexion sur l'aménagement d'une nouvelle école »

2016/2 – Conclusion d'un marché de 15 000 € HT avec la société AMOME Conseil pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de construction d'une école

3 – Vote du compte administratif et du compte de gestion 2015 – budget annexe eau et assainissement.

Le compte administratif 2015 du service de l'eau et de l'assainissement présente pour la section d'investissement un excédent de l'exercice de 101 264,02 €, un solde reporté de 114 934,48 € et un solde d'exécution de 216 198,50 €. Pour la section de fonctionnement, le compte administratif présente un déficit de l'exercice de 10 675,52 €, un excédent reporté de 54 721,42 € et un solde d'exécution de 44 045,90 €. Le solde d'exécution total 2015 du budget eau et assainissement se monte donc à 260 244,40 €. Il est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal, constatant la concordance du compte de gestion du Trésorier avec le compte administratif déclare que le compte de gestion dressé par le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4 – Vote du budget primitif 2016 et de l'affectation du résultat d'exploitation 2015 - budget annexe eau et assainissement.

Le budget 2016 du service de l'eau et de l'assainissement est équilibré en fonctionnement à 147 246 €. Il nécessite, pour la partie recettes, une subvention du budget général d'un montant de 10 000 €. En investissement, le budget s'élève à 287 613 €, dont en recettes un solde d'investissement reporté de 216 198,50 € et en dépense le projet de mise en séparatif du lotissement du Closet (226 139 €). Le budget primitif 2016 est adopté à l'unanimité.

L'excédent d'exploitation 2015 est affecté en recette de fonctionnement (compte 002) :
44 045,90 €

5 – Vote du compte administratif et du compte de gestion 2015 – budget général

Le compte administratif 2015 du budget général présente pour la section d'investissement un excédent de 274 070,03 €, un déficit reporté de 74 461,87 € et un résultat de clôture de 199 608,16 €. La section de fonctionnement présente un excédent de l'exercice et de clôture de 203 706,78. Le résultat brut de clôture 2015 du budget général se monte donc à 403 314,94 € et le résultat net incluant les restes à réaliser à 390 163,94 €. Le compte administratif 2015 est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal, constatant la concordance du compte de gestion du Trésorier avec le compte administratif déclare que le compte de gestion dressé par le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6 – Vote du budget primitif 2016 et de l'affectation du résultat d'exploitation 2015 – budget général

Les propositions budgétaires pour l'année 2016 sont présentées au conseil municipal. Les budgets s'équilibrent en fonctionnement à 604 698 € et en investissement à 967 765 €. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2016

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement capitalisé au budget d'investissement :

R 1068 : Affectation en réserve d'investissement : 203 706,78 €

7 – Vote des taux d'imposition des taxes locales 2016

Le conseil municipal décide de retenir pour l'année 2016 les taux suivants identiques à ceux de 2013 à 2015 :

Taxe d'habitation	16,96%
Taxe foncière sur le foncier bâti	18,37%
Taxe foncière sur le foncier non bâti	66,31%
Cotisation foncière des entreprises	20,32%

8 – Contribution au Fonds Solidarité Logement (FSL) 2016

Par délibération en date du 25 mai 2010 la commune de Confort avait décidé de cotiser au Fonds Solidarité Logement (FSL) du département de l'Ain. Le conseil municipal décide de renouveler pour l'année 2016 cette adhésion et de verser à cet organisme une contribution de 0.30 euros par habitant, soit une dépense de 171,90 € qui est inscrite au budget primitif 2016.

9 – Frais de scolarisation des élèves des communes voisines : fixation de la participation financière année scolaire 2016 - 2017

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer la participation aux frais de scolarité des communes voisines à 900 € par élève pour l'année scolaire 2016 / 2017 et autorise le Maire à signer tout document comptable et administratif s'y rattachant

10 - Construction de la nouvelle école.

Sont successivement rappelées la délibération du 09 décembre 2015 approuvant le projet de construction de l'école sur le site « verger Pochet », acceptant l'acquisition des parcelles correspondantes et approuvant le plan de financement de ce projet, ainsi que la décision du Maire n°2016-01 du 9 février 2016 pour la signature d'une convention de mission d'accompagnement avec le CAUE de l'Ain.

L'étude réalisée par le CAUE de l'AIN pour l'aménagement d'une école est présentée. Le projet, qui a été légèrement modifié suite à sa présentation aux enseignantes, comprend quatre classes (maternelle et primaire) ainsi que le restaurant scolaire. L'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à 1 837 500 € HT.

Le planning prévisionnel du projet se présente comme suit : appel d'offre architecte, choix et réalisation du projet de mars à juin, dépôt du permis de construire début juillet, instruction du permis et recours de juillet 2016 à février 2017, appel d'offres des marchés de février à avril 2017, travaux de mai 2017 à l'été 2018.

Le Maire informe le conseil municipal que le projet de construction de la nouvelle école pourra faire l'objet de demandes de subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de la dotation territoriale 2016 et auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Nature	Montant HT (€)	en %	Nature	Montant HT (€)	en %
Acquisition foncière	210 000	/	Dotation territoriale (Conseil Général)	150 000	8,2 %
Maîtrise d'œuvre	167 500	9,2 %	DETR (Etat)	350 000	19,0 %
Travaux	1 600 000	87 %	A la charge de la commune	337 500	18,4 %
Divers et imprévus	70 000	3,8 %	Emprunts	1 000 000	54,4 %
TOTAL (hors acquisition foncière)	1 837 500	100%	TOTAL	1 837 500	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (1 abstention) d'annuler la délibération n°2015-24 du 10 juin 2015 relative aux demandes de subventions au titre de la dotation territoriale et DETR suite à l'abandon du projet de réhabilitation et de l'extension de la mairie en école, d'approuver le projet de construction de la nouvelle école, de valider l'étude du CAUE, d'approuver le budget prévisionnel de l'opération, d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la dotation territoriale 2016 et auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), et de demander l'autorisation de démarrer les travaux avant l'attribution des subventions éventuelles.

Financement : choix des organismes prêteurs

Afin de financer la construction de la nouvelle école, il est proposé au conseil municipal :

- un prêt relais auprès de la Banque Postale d'un montant de 430 000 € destiné au financement de la construction et l'aménagement de l'école dans l'attente de versement de subventions. Ce prêt d'une durée de 3 ans présente un taux d'intérêt annuel fixe de 1,13%, le versement des fonds s'effectuant avant le 25 février 2018. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.
- Un emprunt de 1 000 000 € sur vingt ans au taux fixe de 2,51% auprès de la Caisse d'Epargne, à échéances annuelles, avec un versement des fonds au plus tard le 25 février 2018. Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

11 – Sécurité dans la traverse du village et de La Mulaz

Le Maire rappelle la pré-étude effectuée par l'agence d'ingénierie relative à la sécurité dans la traversée du village. Il indique que le choix d'installation de coussins berlinois de part et d'autre de la place Soeur Rosalie n'a pas été accepté par le service des routes du Conseil Départemental (problèmes liés au déneigement), ce service préconisant des coussins lyonnais dont le coût est plus élevé. Ces travaux, dont le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 19 254.00 € HT soit 23 104.80 € TTC, sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du produit des amendes de police.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise en place d'une zone 30 dans le centre du village et l'installation de 4 coussins lyonnais rue de la Valserine et rue du Crêt d'eau, adopte le plan de financement de l'opération et sollicite une subvention au titre des amendes de police

Concernant la sécurité à la traversée du hameau de La Mulaz, l'agence d'ingénierie sera sollicitée afin de soumettre des propositions d'aménagement.

12 – Assurance du personnel – mandat au Président du centre de gestion de l'Ain pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective.

Après avoir pris connaissance courrier du Président du Centre de Gestion, le Conseil Municipal décide d'étudier l'opportunité de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires, décide pour cela de donner mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain afin qu'il procède à la consultation des différents prestataires potentiels, qu'il conclue le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires et qu'il informe ces collectivités des caractéristiques du nouveau contrat-groupe, se fasse le relais de toute demande d'adhésion au dit contrat et qu'il prenne toute décision adaptée pour réaliser réglementairement la passation du marché susvisé.

13 – Informations diverses

Comité des fêtes : nettoyage de printemps le samedi 2 avril à partir de 9 h 00

Fête du village : La date est déplacée aux 9 et 10 septembre

Clôture de la séance à 21 h 30

Le maire,
Michel JERDELET

